

Barème des plafonds de ressources*
au 1^{er} janvier 2022
Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources* (en €)	
	des ménages à ressources « très modestes »	des ménages à ressources « modestes »
1	21 123	25 714
2	31 003	37 739
3	37 232	45 326
4	43 472	52 925
5	49 736	60 546
Par personne supplémentaire	6 253	7 613

*les ressources du ménage sont le revenu fiscal de référence, indiqué dans l'avis d'impôt (ou de non-imposition) sur les revenus du ménage ; si plusieurs déclarants fiscaux au sein du ménage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence qui s'applique.